

WOMEN'S SERVICE
FILE COPY
NOT TO BE TAKEN AWAY

THE INTERNATIONAL WOMEN'S NEWS

JUS SUFFRAGII

THE MONTHLY ORGAN OF THE INTERNATIONAL WOMAN SUFFRAGE ALLIANCE

Volume 28. No. 9.

PRICE 6d.

JUNE, 1934.

Annual Subscription, 6/-

CONTENTS.

	Page.		Page.
Twelfth Congress: Istanbul, 18—25th April, 1935	65	Luxembourg	66
International Council of Women	66	United States	66
Austria	66	An Appeal to Women	67
Greece	66	The Saar	68
Belgium	66	Italy	68
Great Britain	66	Section Française	68

TWELFTH CONGRESS: ISTANBUL, 18-25 APRIL, 1935.

We have the very great pleasure of being able to announce that on the invitation of the society affiliated to the Alliance in Turkey, the Türk Kadin Birligi, the Alliance will hold its Twelfth Congress in Istanbul next Easter. We do not reproduce the Call to the Congress here as our space nowadays is so limited, and as it will be sent personally to every subscriber, but we want to give a few particulars of the enchanting prospect before us.

The President of the Society, Latife Bekir, whose portrait (kindly lent by Mme. André Rieder) we give, has, we know, secured the approbation of the Turkish Government, which is giving the use of the Yildiz Kösk, a Pavilion in the grounds of the former Sultan Abdul Hamid's Palace. It is difficult to imagine a more romantic setting for a Congress or one which would give more piquant point to the transformation which has taken place in the position of women. It is surely a happy augury that the Alliance is meeting in a country where women are steadily advancing under the encouragement of their Government.

Our readers will know that this Congress should

properly have taken place in 1932, three years after the magnificent meeting in Berlin, and we had hoped to meet in beautiful Athens. That Congress was postponed in the hope that the world would emerge from the acutest period of economic stress. If we can hardly say that this has happened, we now know that we cannot longer delay to meet the problems which it has brought for women, face to face. The change of place from Athens to its neighbour city of Istanbul has the approbation of our Greek Society, and we hope that it will prove a convenient centre for the women of those countries lying round the Mediterranean and beyond who for the most part have not won full suffrage and who in many cases are just in the early stages of an organised woman's movement.

But the other countries, those where women have won the franchise and many other legal rights, will today hardly deny that they too need a strong movement if they are to retain those rights. We hope that those for whom a journey to Istanbul cannot lightly be undertaken, will feel all the urgency of knitting more closely the bonds which unite the "free women"—free in



spirit if not in fact. We have been at pains to announce the Congress thus early in order to permit the making of plans and the collection of funds in good time. We hope that there will be many who will start to lay aside their pennies towards the cost of the journey, which the Alliance will make every effort to make as cheap as possible. It is not easy to plan for people coming from so many different countries, with a varying amount of time at their disposal, but we hope that nearer the time we may be able to announce some special facilities.

Later on we shall give a preliminary programme and other particulars as they are available, but start now to plan to come to Istanbul during the Easter holidays of 1935.

INTERNATIONAL COUNCIL OF WOMEN.

Following on the announcement of the I.C.W. Congress in our last issue, we are now able to give some further particulars. It is specially interesting to note that the Meeting on Women's Right to Work is now to take the form of a Joint Demonstration, supported it is hoped by a great number of women's international organisations. The proposal that the I.C.W. should invite other organisations to join in this meeting was made by the Alliance and was most warmly received by Lady Aberdeen and her Executive. The date of the meeting will be Thursday, July 5th, and it will take place in the big Hall of the Sorbonne. The organisations which are being invited to take part in this meeting are asked to support a simple and clear Resolution declaring that a woman, married or unmarried, shall have the same right as man to obtain or retain paid work. The President of the Union Française pour le Suffrage, one of the Alliance affiliated societies, Mme. Brunschwig is Joint Chairman, together with the Chairman of the I.C.W. Trades and Professions Committee, Miss M. Cécile Matheson.

The other meetings on various aspects of the organisation of Peace and of Slavery will also be of great interest to all those who may find a visit to Paris possible in July.

AUSTRIA.

According to the text of the future corporative Constitution of Austria as published in *The Times* of London, all citizens are equal before the law; women have the same rights and obligations as men "except when the law decrees otherwise." That seems a very serious exception, likely to render the general statement nugatory. It certainly means that women must be constantly on the watch to defend their rights and will not be in the position of contesting any adverse law on the grounds of its being contrary to the constitution.

It is, however, stated in the press that there are four women among the members of the new City Council of Vienna, appointed by the Mayor and not elected.

GREECE.

It is reported in the press that a Bill disallowing the municipal franchise to women is shortly to be introduced into Parliament, though it is not stated whether this is to be a Government measure. The implication is that the right granted a few years ago has not been used and should therefore be withdrawn. We cannot judge to what extent this is true, nor do we know in what numbers male citizens record their votes. But it would seem that if the Greek Government decided that it needed the contribution of its women citizens, as it presumably did in giving the vote (remember, please, with severe limitations), it would surely do better to encourage them to interest themselves in local affairs

rather than to remove the only possible incentive to that interest.

BELGIUM.

A Bill has been introduced into the Senate forbidding all married women to undertake paid work except in agriculture, home work and domestic service, with one or two exceptions such as women employed in confidential or managerial posts and those working in small undertakings where not more than three persons are employed. It seems unlikely that this Bill with its somewhat curious provisions—it is intended to include in the ranks of married women those "vivant maritalement," which can perhaps only be translated as "the unmarried wives," should be adopted.

GREAT BRITAIN.

For the first time in the history of its 400 years of existence, a woman has been elected a Fellow of the Royal College of Physicians. This is Dr. Helen Marion McPherson Mackay, physician to the Queen's Hospital for Children, London, where she has done a wonderful work for sick children, including valuable research into infant anaemia. She is already a Fellow of the Royal Society of Medicine, a member of the Royal College of Surgeons, and of the Medical Research Council.

Another "first woman" is Miss Aurora Lampough, who is the first woman to take the London University degree of B.Sc. (Estate Management). This is, however, a field of work in which women have for a long time been making great strides, connected as it is with the name of that real pioneer, Octavia Hill.

LUXEMBOURG.

A new law will shortly come into force dealing with Nationality. The clauses particularly concerning women are as follows:

Women on marriage take the nationality of their husbands.

A foreign woman who marries a Luxembourgois can, nevertheless, during the six months after the day of marriage renounce Luxembourg nationality and regain her own, on making a formal declaration.

Likewise, a Luxembourgoise who marries a foreigner, can retain her Luxembourg nationality on making a formal declaration during the six months after her marriage.

During a transition period, a Luxembourgoise who has in the past married a foreigner and has lost her nationality, can regain it if she makes a declaration to this effect within a year after the introduction of the new bill.

Also a foreigner who has been married to a Luxembourgoise for at least five years and who has lived in the country for at least 15 years, can, by special decree, opt for Luxembourg nationality.

From the woman's point of view we should have preferred a recognition of the right to one's own personal nationality. But we are nevertheless greatly indebted to the Government and Parliament and particularly Herr Blum, for this important reform.

—*L'Action Féminine.*

UNITED STATES.

The National League of Women Voters held its eleventh Convention at the end of April. Miss Belle Sherwin retired from the office of President, and Miss Marguerite M. Wells was elected in her place. Mrs. Catt travelled from New York to Boston to be present at the banquet.

AN APPEAL TO WOMEN.

(Adopted by the Board of the International Alliance of Women for Suffrage and Equal Citizenship.)

The world economic crisis has revealed the failure of humanity to deal intelligently with the problems it has itself created. A sense of impotence has led to a moral crisis, to questionings of long-held opinions, to a tendency to have recourse to desperate remedies. One of the disquieting symptoms of this widespread unrest is the re-action against the freedom and independence of women, just because that emancipation was part of the evolution towards greater freedom of the individual taking place all over the world, both East and West.

We call upon women to clear their minds of unbalanced and fundamentally sentimental ideas of what their function in the world should be. There is, there can be no system of government, be it new or old, which as a pure principle needs to discriminate against one sex. The function of maternity is physically different from the function of paternity, but parenthood is common to both sexes, and the interests of both sexes are identical in the peaceful existence and economic prosperity of the State and the spiritual and intellectual development of the individual. There is grave danger that by exalting the reign of force over that of law, the exponents of so-called new ideas will endeavour to bring back the old and outworn notion of women as "the weaker sex," physically inferior, incapable of bearing arms, a weakening element in the virile State. Whatever you may believe to be the régime best fitted for your country, women be conscious of your own deep responsibility of shaping it in accordance with your own principles, your own needs. Stand out for your right to share the political, economic and social life of your people on equal terms with your brothers. Refuse to be regarded as possessing one sole function, that of perpetuating the race by bearing children without the necessary power to protect them from evil, even possibly producing sons for a slaughter against which you cannot

influence your country's policy. By the very virtue of motherhood, you should take the longer view and guard your children against all that is war-minded, all that is essentially tyrannical in any conception of the State.

It fills us with deep alarm to see some women content to accept segregation, arbitrary divisions based on nothing more than ancient prejudices, ready to sacrifice themselves under the false impression that they can thereby save their country. The woman's movement is not an outworn creed, it is more necessary than ever before if the march of human progress, whatever outward form its evolution may take, is not to be fatally interrupted. Because the equality of the sexes is *basic*, underlying all forms of state organisation, deeper than any other need for freedom, be sure that no healthy national life for your people can arise on the grave of your human rights, on your moral and social disintegration. Equal political power, under any form, shared by the two sexes alone permits each to fulfil its true function, whether common or distinct. It is as unreasonable for men to determine the function of women as the opposite would be in an Amazon State.

Remember the sacrifices of the pioneer women, and realise that they fought for a principle which no social changes can invalidate. Do not reject what they won for you, but guard your heritage with courage and tenacity. Speak with no uncertain voice, protest—fight, if need be. And if after all the current of force and prejudice becomes too strong and the waters of re-action submerge you, keep your feet on the bedrock of principle, sure that the waters will recede and once again those who have been strong in adversity will return to a smiling land of peace and prosperity.

Fellow Women, take courage—be strong!

MARGERY I. CORBETT ASHBY, EMILIE GOURD,
President. Secretary.

APPEL AUX FEMMES.

(adopté par le Comité Exécutif de l'Alliance Internationale pour le Suffrage et l'Action civique et politique des Femmes).

La crise économique mondiale a révélé l'incapacité de l'humanité à résoudre intelligemment les problèmes qu'elle a elle-même créés, et ce sentiment de son impuissance, cause de la crise morale dont nous souffrons actuellement, l'amène à remettre en question des opinions depuis longtemps admises, et prête à la tentation de recourir aux remèdes désespérés.

Un des symptômes les plus inquiétants de ce trouble général est la réaction qui se manifeste contre la liberté et l'indépendance des femmes, et ceci justement parce que leur libération a formé partie intégrante de cette évolution vers une plus grande liberté individuelle, évolution qui s'est manifestée à travers le monde, en Orient comme en Occident.

Nous demandons donc ici aux femmes de réfléchir sérieusement, avant de les accueillir, aux idées actuellement en faveur sur le rôle et la place de la femme dans le monde. Il n'y a pas, en effet, il ne peut pas y avoir de système gouvernemental, qu'il soit ancien ou nouveau, dont le principe implique l'infériorisation d'un sexe. Si la fonction de la maternité est physiquement différente de celle de la paternité, les tâches et les responsabilités des parents sont l'apanage des deux sexes; et les intérêts des deux sexes sont identiques, aussi bien en ce qui concerne le développement intellectuel et spirituel de l'individu que pour ce qui touche à la paix et à la prospérité économique générale. C'est un grave danger que d'exalter la puissance de la force,

et de la placer au dessus de celle du droit; et les partisans de ces soi-disant nouvelles idées risquent fort de contribuer à ressusciter la vieille notion désuète du "sexe faible," soit de la femme être physiquement inférieur, incapable de prendre les armes, et élément de valeur moindre dans un Etat virilisé. Femmes, quel que puisse être le régime que vous estimiez convenir le mieux à votre pays, soyez avant tout clairement conscientes de vos responsabilités profondes quant à la conformité de ce régime avec vos propres principes. Levez-vous pour réclamer votre droit à partager la vie politique, économique et sociale de votre peuple en égalité avec vos frères; refusez-vous à être considérées comme chargées de la seule fonction de perpétuer la race, en mettant au monde des enfants que vous n'aurez pas le pouvoir de protéger, de procurer des fils en vue d'un futur massacre, contre lequel vous ne pourrez même pas diriger la politique de votre pays. C'est, au contraire, en vertu même de votre maternité que vous devez voir au loin, pour préserver les vôtres de tout ce qui peut conduire à la guerre et de toutes les violences dans quelle conception que ce soit de l'Etat.

Car nous disons ici que nous sommes inquiètes de voir des femmes accepter des servitudes arbitraires, uniquement basées sur d'anciens préjugés, de les voir prêtes à se sacrifier elles-mêmes par fausse sentimentalité, et en croyant qu'elles peuvent de la sorte sauver leur pays. Le féminisme, loin d'avoir perdu son actualité, est plus

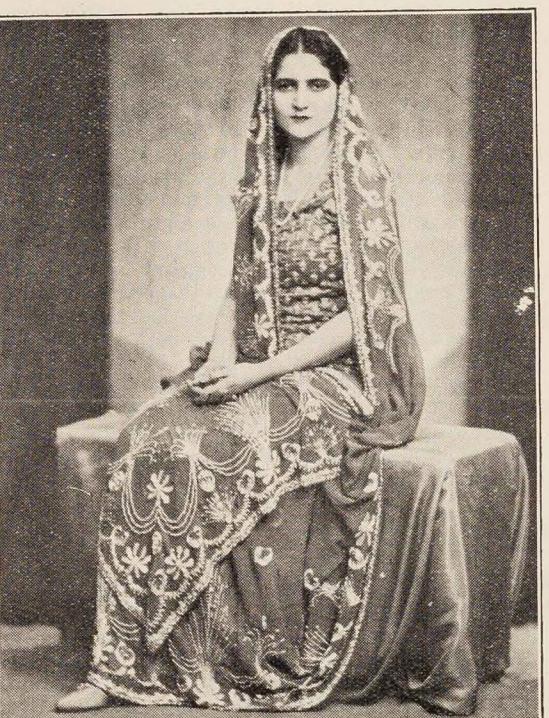
nécessaire que jamais, si nous ne voulons pas que la marche en avant de l'humanité, quelles que soient les formes extérieures de cette évolution, ne soit fatallement interrompue. L'égalité des sexes est une question fondamentale, qui se trouve à la base de tous le système gouvernementaux, et qui constitue le plus profond de tous les besoins de liberté: soyez donc certaines que le bonheur de votre patrie ne peut pas se construire sur la tombe de vos droits d'être humain, ni sur votre diminution morale et sociale. L'égalité des droits politiques, sous toutes ses formes, mais reconnue aux deux sexes, permet, seule, à chacun d'eux de remplir fidèlement la tâche à laquelle il est appelé. Et il est aussi absurde pour des hommes de déterminer le rôle de la femme dans la Société que serait le contraire dans un Etat d'Amazones.

Femmes, rappelez-vous les sacrifices accomplis par

nos devancières, et réalisez qu'elles ont combattu pour un principe qu'aucun changement social ne peut infirmer. Soyez fidèles à ce qu'elles ont obtenu pour vous, gardez avec courage et ténacité l'héritage qu'elles vous ont transmis. Ne soyez pas timides, mais sachez protester, et combattre s'il le faut. Et si le courant des forces opposées et des préjugés antiques devient trop fort, si les eaux de la réaction vous submergent—alors cramponnez-vous au roc des principes, persuadées que vous êtes, que les eaux se retireront, et que ceux qui ont été forts dans l'adversité, aborderont un jour sur la terre souriante de la paix et de la prospérité.

Femmes, nos soeurs, prenez courage et soyez vaillantes.

MARGERY I. CORBETT ASHBY, EMILIE GOURD,
Présidente. Secrétaire.



A CORRECTION.

In June, 1930, we published a review of a book, "The Heroines of Ancient Persia," and inadvertently referred to the author as "Mr." Pavry. We have now been asked to state that the author was in fact Miss Bapsy Pavry, and gladly acknowledge the error, finding in the fact that it has just been brought to our notice an interesting revelation of the long life of "the printed word." As some amends we are inserting the portrait of the beautiful and distinguished authoress.

THE SAAR.

It is very satisfactory to learn that Miss Sarah Wambaugh, of the United States, has been appointed as one of the three experts to prepare draft regulations for the Saar Plebiscite. Miss Wambaugh is a real expert on plebiscites, on which she has published a book of two volumes recently. She was appointed as an Advisor to the Peruvian Government for the Tacna-Arica Plebiscite, and personally studied every international plebiscite which has been held since the war. Miss Wambaugh's name was put forward to the League by the Joint Standing Committee of Women's Organiza-

tions, and though as she was of course already well-known to the League, that Committee would not claim to have been responsible for her appointment, it is naturally a satisfaction to its member international organisations, that its suggestion has at any rate been endorsed. We may now hope that when the members of the Plebiscite Commission itself are appointed, Miss Wambaugh may be included.

ITALY.

We have received the Annual Report for 1932-1933 of the Italian Auxiliary, the Federazione Italiana per i Diritti della Donna (Fisedd), which deals very largely with its relations with the Alliance, especially with questions raised at our Marseilles Conference. In this connection we record with gratitude both the fact that the Italian Society made a handsome contribution to Alliance funds by giving us a proportion of the money raised by the sale of its attractive Alliance badge, and that the President in this Report calls attention to the need for increased national support.

There is also a reference to the scheme for a Feminist Literary Competition about which we published a short notice in our February issue. We hope that some support may be forthcoming for this project.

A LA SOCIETE DES NATIONS.

II. LA TRAITE DES FEMMES EN ORIENT.
Le Comité de la S.d.N. contre la traite des femmes s'est réuni à la fin de sa session avec le Comité de protection de l'enfance, pour discuter en Commission mixte, la question de la traite des femmes en Orient, l'enquête menée par la S.d.N. dans ces pays ayant en effet démontré que les enfants, eux aussi, sont fréquemment victimes dans certaines contrées de ce trafic abominable.

Un gros effort avait été fait pour préparer au mieux ces débats, en invitant à y assister, en plus des représentants des 15 Etats déjà membres de ces Comités et en plus des membres assesseurs, les représentants officiels des pays d'Orient visités par les enquêteurs, et des délégués des missions et des organisations privées de ces pays spécialisées dans la lutte contre la traite. Les associations féminines internationales avaient donc reçu de la S.d.N. une invitation à cet effet pour leurs membres en Orient; et il est bien regrettable que, sauf l'Alliance universelle des Unions chrétiennes de jeunes filles (Y.W.C.A.), aucune n'ait pu profiter de cette invitation, les personnalités compétentes ne se trouvant pas en Europe le printemps dernier, et la question des frais de voyage jouant malheureusement un rôle important!

Néanmoins, les femmes étaient nombreuses à ces réunions: citons en effet, parmi les déléguées de gouvernement Mme. le Dr. Hein (Danemark), la princesse

Bandini (Italie), Miss Wall (Gde. Bretagne), Mme. Woytowicz-Grabinska (Pologne), la princesse Cantacuzène (Roumanie) et Mrs. Subarrayan (Indes), que le gouvernement de son pays, sur l'insistance pressante des organisations féminines, avait chargée de le représenter pour la première fois qu'il siégeait dans ce Comité. Parmi les membres assesseurs se trouvaient les représentantes de deux Associations féminines catholiques internationales, Mlle. Lavielle et Mme. de Diesbach; la présidente de la Fédération internationale des Amies de la Jeune Fille, Mlle. Kurz (Suisse); et Mme. Avril de Ste-Croix et Mlle. Gourd pour nos grandes organisations féminines internationales.

Il faut tout de suite remarquer que la présence de nombreux représentants des pays orientaux a donné aux travaux de cette Commission un caractère tout spécial du fait de la crainte très vive, qu'ils ont constamment manifestée, de l'intrusion de l'Occident dans leurs affaires nationales. Etat d'esprit fort compréhensible, et très nécessaire à connaître pour la direction à donner à nos travaux, mais qui a empêché à plusieurs reprises l'aboutissement pratique de propositions à notre avis fort utiles pour lutter contre la traite. Ce fut le cas notamment de la proposition formulée par des organisations féminines, et en particulier par l'Alliance, de créer, pour faciliter les relations entre les autorités centrales *en Orient, un poste d'agent de liaison (auquel nos organisations auraient voulu voir appeler une agente!), cette proposition étant restée en suspens. Celle, déjà formulée par le rapport des enquêteurs l'an dernier, et appuyée par nos organisations féminines, de convoquer sous les auspices de la S.d.N. une Conférence spéciale contre la traite en Extrême-Orient n'a été adoptée que sous la forme d'une suggestion à bien plaisir aux gouvernements de ces pays. Il en a été à peu près de même des mesures proposées pour prêter assistance aux victimes de la traite et pour répandre dans les masses cet enseignement de l'hygiène et de l'éducation morale qui nous paraît constituer la meilleure garantie individuelle du respect de la dignité féminine: après de longs débats, la fin de cette proposition est tombée; mais nous avons eu du moins, la satisfaction de faire déclarer par la Commission qu'il fallait "non seulement instruire et éduquer les jeunes filles pour qu'elles sachent se protéger et soient en état d'exercer une occupation honorable, mais encore appliquer aux deux sexes toutes les mesures préventives d'éducation et d'assistance sociale, de nature à diminuer la prostitution." La Commission a également estimé que la collaboration entre les autorités, les missions et les organisations privées pour prêter secours et aide aux victimes de la traite, devait être maintenue, ce qui a constitué une concession notable de la part de quelques uns des délégués orientaux.

Un autre point sur lequel il a été impossible d'aboutir à un résultat pratique, mais alors en raison des incomensurables difficultés matérielles, a été celui de l'assistance à apporter à ces malheureuses réfugiées russes, victimes de la traite en Orient, dont les enquêteurs ont dépeint la situation dans des pages faites pour donner le cauchemar. Comme, ni le Secrétariat, ni les organisations privées, ni l'Office Nansen spécialement consulté, ne pouvaient prendre en main ce problème urgent, la Commission a voté, en souhaitant qu'elle ne soit pas purement platonique, une résolution qui prie le Conseil de la S.d.N. de soumettre ce problème à l'Assemblée dans l'espérance d'une solution, et de lui recommander le vote d'une subvention, qui permettrait à l'Office Nansen de prendre au moins les premières mesures nécessaires, afin d'assurer aux femmes russes d'Extrême-Orient l'aide dont elles ont besoin. Tout

*Rappelons qu'aux termes des Conventions contre la traite, les autorités centrales sont spécialement chargées par chaque Etat signataire de centraliser tous les renseignements et informations relatives à la traite des femmes.

ceci fait toucher du doigt la difficulté et la complexité des travaux qui ont incomblé à cette Commission, amenée à agir dans un domaine autre que celui dont elle s'était occupée jusqu'à présent.

Il est d'autant plus satisfaisant, dans ces conditions, de prendre acte de deux résolutions qu'elle a votées sans opposition et qui nous intéressent très-fort: la suppression des maisons de tolérance dans les pays d'Orient où elles existent encore, mesure recommandée par les conclusions du rapport des enquêteurs, et adoptée par la Commission sous la forme des résolutions catégoriques préparées pour le Comité contre la traite, et dont nous avons déjà donné connaissance aux lectrices de *Jus*; et l'augmentation du personnel féminin, qualifié et expérimenté dans les administrations des pays d'Orient ayant à lutter contre la traite. Chaudement appuyée par les représentantes des organisations féminines internationales, cette proposition a également rencontré l'approbation des délégués orientaux, dont plusieurs ont même fourni des détails intéressants sur ce sujet: à Hong-Kong, par exemple, deux inspectrices ont été récemment adjointes au Bureau des Affaires chinoises, qui fonctionne comme autorité centrale. Le Japon, la Perse ont aussi appuyé ce point de vue, le délégué persan faisant toutefois observer que, dans son pays, ce sont les femmes elles-mêmes, bien davantage que les autorités, qui, par timidité, objectent à l'emploi des femmes dans ces services! Il a été bien entendu que la police féminine était, partout où cela était possible, comprise sous ce terme de femmes fonctionnaires.

(à suivre) E. GD.

POLOGNE.

Cours de problèmes internationaux.

L'Association polonaise des femmes diplômées des universités, l'Association des femmes pour le service social en Pologne et le Fidac auxiliaire ont organisé à Varsovie depuis le 16 janvier jusqu'au 8 mars un cours traitant les problèmes internationaux. Ce cours avait pour but de discuter les questions suivantes:

Développement des idées internationales, en particulier l'étude des grandes organisations internationales qui ont pour but la paix: la Société des Nations, l'Organisation internationale du travail et le Tribunal de la Haye;

Questions politiques, c'est à dire: philosophie des nouveaux régimes politiques (fascisme, hitlerisme, bolchevisme); minorités et leur protection internationale, émigration, traité de Versailles et ses conséquences politiques; désarmement.

Questions féministes contemporaines, droits des femmes dans différents pays, organisations internationales de femmes, presse féminine.

Le succès du cours a décidé les organisatrices à entreprendre chaque année des conférences de ce genre. Les questions de la T.S.F. et du cinéma, ainsi que les questions économiques et politiques seront incluses dans leur programme.

L'auditoire, composé de 60 personnes, a suivi le cours régulièrement avec grand intérêt, ce qui prouve que les conférences de ce genre sont vraiment nécessaires.

Cours d'études Municipales à Varsovie.

En vue des prochaines élections municipales, qui auront lieu à Varsovie au mois de juin, l'Association des femmes pour le service social et les autres organisations féminines ont organisé un cours d'études municipales avec le programme suivant:

1. Nouveau décret sur l'autonomie des municipalités.
2. Protection de la mère et de l'enfant, assistance sociale.
3. Hygiène.

4. Ecoles.
5. Loisirs (bibliothèques, théâtres, cinéma, conférences, sport, etc.)
6. Finances communales et le budget.
7. Entreprises communales, Approvisionnement de la capitale.
8. Moyens de locomotion dans la capitale.
9. Lutte contre le chômage.
10. Les œuvres municipales de la capitale.
11. Le rôle de la femme dans la vie municipale.

Pres d'une centaine de femmes ont suivi ce cours avec un vif intérêt et un vrai profit.

II Congrès de la culture physique des femmes.

Le II Congrès de la culture physique des femmes a eu lieu le 28 et le 29 Avril a.c. à Varsovie. Il s'occupait du rôle des sports dans la vie des femmes et des organisations sportives féminines.

Première femme professeur ordinaire à Varsovie.

Madame Césarie Erenkreutz vient d'être nommée professeur ordinaire à la chaire d'Ethnographie de l'Université de Varsovie.

LEGISLATION INDUSTRIELLE: GRECE.

(Suite et fin).

B.—Interdiction du travail de la femme mariée.

Il n'existe pas d'interdiction légale du travail de la femme mariée dans aucun domaine. Cependant depuis quelque temps, nous notons cette tendance d'éliminer du travail la femme mariée.

1. Nous notons le fait que les plus grandes Banques, l'une après l'autre, interdisent le travail aux femmes mariées. Je cite des cas: La Banque Commerciale, la première, a obligé ses employées à signer un accord d'après lequel devait être facultatif, pour la Banque, de les garder au service aussitôt mariées. Cela a été fait surtout parce que la Banque voulait se soustraire à l'obligation légale de leur payer une indemnité suivant les années de service, dans le cas de résiliation du contrat de travail.

La Banque Ionienne a agi de même, et la plus grande Banque de Grèce, la Banque Nationale a inséré dans son nouveau Statut une clause obligeant l'employée qui se marie à démissionner, bien que cette clause ne soit pas légalement valable, en ce que concerne les employées déjà en service, parce qu'elle annule un contrat de travail déjà accepté. Il est probable que les autres Banques de quelque importance, vont suivre cette directive. Comme elles avaient commencé à payer les premières vacances d'accouchement et qu'elles envisageaient des troubles futurs dans leurs services, peu justifiés d'ailleurs, elles ont préféré, comme c'est le cas de la Banque Nationale, éliminer du travail leurs employées mariées. D'ailleurs elles entrevoient déjà les charges pour l'indemnité de la maternité qu'elles auraient à subir, aussitôt voté le projet sur les assurances sociales.

II. Tout dernièrement on peut encore noter une tendance contre l'institutrice mariée. Nous signalons la proposition d'une loi par le Ministère de l'Instruction publique, qui obligerait les institutrices-mères, après 18 ans de service, de quitter leur poste avec droit à un pourcentage de la retraite déjà minimale, qui leur revient après 35 ans de service, comme les instituteurs. Cette proposition a été heureusement rejetée après les protestations de notre Ligue et de la Fédération des Institutrices, fédération mixte, qui a été poussée à cette action par beaucoup d'institutrices, mariées ou non, qui ont craint de se voir ainsi éliminées. Après cela on avait proposé l'exode facultatif de l'institutrice mariée et mère, après 18 ans de service, ce qui fut encore ajourné.

III. Industrie. a, b et c.

La législation ouvrière en Grèce ne s'applique pas strictement, aussi on ne peut pas en tirer des conséquences objectives générales, tant au point de vue hygiénique qu'économique; il en est de même de la législation restrictive. Ainsi: (1) en ce qui concerne la maternité, la loi n'a pu être appliquée, et heureusement, puisqu'il n'existe pas et il n'existe jusqu'à présent, aucune caisse pour payer une indemnité quelconque à l'ouvrière-mère.

(2) En ce qui concerne le travail de nuit dans l'industrie, il faut tenir compte que la Grèce n'est pas un état industriel: elle n'a qu'une petite industrie avec un cercle de travaux restreint, et elle n'a que très peu de ces usines à travail continu. D'ailleurs la loi ne s'applique pas strictement, p.ex. au Pirée travaille actuellement comme directrice technique d'usine une jeune chimiste diplômée qui fait chaque mois une quinzaine de garde pendant toute la nuit, sans que personne ne s'y oppose. Mais c'est le seul exemple de femme directrice technique.

Quant à la défense de travailler après 9 heures du soir, elle n'est pas observée, surtout dans les ateliers qui sont pour la plupart petits, et occupent un personnel restreint, très nombreux en Grèce. Aux époques d'affluence de travail, (p.ex. ateliers de couture) les femmes travaillent très souvent jusqu'à 10 heures du soir et sans être, bien des fois, payées pour cet extra. De même dans les ateliers de tapis tout dernièrement, encore elles travaillaient après 9 heures du soir.

De même il y a des infractions habituelles aux usines textiles où sont occupées beaucoup de femmes, dans les moments d'encombrement de travail en plus du mois, qui est permis légalement.

Il est à noter encore qu'en ce qui concerne le travail de nuit, il n'existe pas en Grèce des restrictions légales dans certaines occupations où les femmes sont maintenant nombreuses (restaurants, hôtels, cinémas, etc.).

(3) Quant aux restrictions pour les travaux insalubres etc. il faut tenir compte aussi que: (a) la législation ne s'applique pas strictement; (b) dans la plupart des industries et des travaux ne sont exclus que les femmes au-dessous de 18 ans, et les garçons au-dessous de 16 ans; (c) les ouvrières en Grèce ne sont pas entrées dans toutes ces industries ou travaux pour être chassées (p.e. la peinture à cérasine etc.), elles ont simplement trouvé les portes fermées.

D'après ces données, il est évident que le problème de la législation spéciale ne se pose pas en Grèce, d'une manière aussi aiguë qu'ailleurs. Tout de même, le seul fait de fermer de nouveaux débouchés au travail féminin surtout en ce moment, où le chômage sévit chez le prolétariat féminin des métiers à l'aiguille, est absolument nuisible, au point de vue économique, au travail de la femme.

Il est à noter encore, qu'en Grèce, comme partout, les travaux malsains sont les mieux payés. Il arrive donc quelquefois de voir exclure les femmes de ces travaux non pas par voie légale, mais par une coutume ou habitude, qui cache l'intérêt des hommes syndiqués à éloigner l'entrée du facteur économique déprécié, la femme, dans le domaine de leur travail, par peur de voir leur diminuer leurs salaires. Récemment en Grèce dans l'industrie du tabac les hommes syndiqués s'opposaient à ce que des femmes, syndiquées aussi, exécutent certains travaux de manutention, sous prétexte que ce serait dangereux pour leur santé. Ce n'est qu'en ce moment que les femmes ont pu obtenir l'accès à ces travaux auxquels elles sont mieux payées que dans les autres. Mais la peur des hommes de voir tomber leurs salaires est justifiée car les femmes deviennent en vérité malgré elles, par la

force des choses, des facteurs de dépréciation des salaires. Une fois donc, que dans le marché du travail, elles entrent dans des conditions inégales, il est certain que toute restriction légale de leur travail, ou toute protection spéciale qui créerait des troubles au travail ou des charges économiques aux patrons sera prise à leurs dépens.

Employées. Pour les employées le problème de la protection spéciale commence à se poser sérieusement, et c'est à signaler qu'il se pose pour la maternité, dont la protection risque de devenir un facteur de dépréciation économique des femmes employées, même au service de l'Etat. Comme je l'ai déjà cité plus haut, il y a une opposition contre l'institutrice-mère à cause de ses 6 mois de vacances à chaque accouchement. Si la révocation de l'institutrice mère a été, pour le moment, ajournée on ne peut pas savoir si dans l'avenir on ne prendra pas une mesure analogue.

L'exemple des mesures prises par les directions des Banques pour l'élimination du travail de l'employée mariée, est encore caractéristique. En prévoyant seulement l'obligation de payer des indemnités, qui s'appliqueront, par la loi des assurances sociales, en projet, ces directions ont éliminé par leurs statuts le travail des employées mariées.

(d) Dans l'industrie nous n'avons pas à noter de cas de protestation pour une législation qui, ne s'appliquant pas strictement, ne touche pas les ouvrières. Il est à noter aussi que les travailleuses en Grèce, n'appartenant pour la plupart qu'à des syndicats mixtes, elles n'envisagent pas les choses d'une manière indépendante. Le cas cité plus haut pour les ouvrières du tabac est le seul. Quant aux employées, celles des Banques et surtout celles de la Banque Nationale, qui forment un syndicat féminin, elles ont vivement protesté contre l'exclusion des employées mariées, mais sans résultat; encore pour la même cause. Le syndicat des employés de Banques est mixte ce qui caractérise les idées progressistes de ce syndicat, qui d'ailleurs a toujours demandé l'égalité économique des femmes employées.

MARIE SVOLO,
Membre de la Commission du travail.

LE CONGRES A ISTAMBOL POUR AVRIL, 1935.

Notre auxiliaire turque la Turk Kadin Birligi a invité l'Alliance à tenir son douzième Congrès à Istamboul à Pâques prochaines. La Présidente de la Société: Latife Bekir, a obtenu l'autorisation du Gouvernement turc qui nous prétera Yildiz Kösk, un Pavillon dans les jardins de l'ancien sultan Abdul Hamid. Décor romantique et pittoresque pour une réunion si essentiellement moderne. Nous espérons qu'Istamboul sera un lieu de rendez-vous commode pour les femmes de la région méditerranéenne qui n'ont pas encore obtenu le suffrage et pour les autres pays où l'agitation suffragiste n'a fait que commencer.

Nous publierons plus tard un programme, mais dès à présent nous travaillons au plan de notre réunion à Istamboul.

CONSEIL INTERNATIONAL DES FEMMES.

Une démonstration imposante 'Le Droit des Femmes au Travail' sous les auspices du Conseil International des Femmes aura lieu à Paris le 5 juillet, dans le Grand Amphithéâtre de la Sorbonne.

D'autres réunions se tiendront en même temps, notamment celle des Associations pour la Paix et contre l'Esclavage.

ITALIE.

Nous avons reçu le rapport annuel de notre auxiliaire qui résume les questions soulevées à la dernière Conférence de Marseille. Nous rappelons avec gratitude le

généreux don que l'Association Italienne a fait au budget de l'Alliance et qui provient de la vente de leur insigne. Nous avons déjà publié leur projet d'un concours littéraire, lequel nous l'espérons, trouvera faveur parmi nos lectrices.

AUTRICHE.

D'après le texte de la future Constitution corporative en Autriche, "tous les citoyens sont égaux devant la loi" les femmes ont les mêmes droits que les hommes "excepté quand la loi décrète autrement." Curieuse exception qui annule le premier article et prouve aux femmes combien elles doivent se tenir sur le qui-vive pour sauvegarder leurs droits.

Cependant nous remarquons avec satisfaction qu'il y a quatre femmes parmi les membres du Nouveau Conseil Municipal de Vienne.

GRECE.

La Presse publie qu'un projet de loi sera bientôt présenté au Parlement proposant que le droit de vote soit retiré aux femmes. On ne dit pas si ce projet a l'approbation du Gouvernement ou non. Il paraît que les femmes n'ayant pas fait un usage suffisant du droit qui leur avait été concédé, il est désormais préférable de le leur retirer. Même si l'indifférence est la règle ne vaudrait-il pas mieux encourager les femmes à s'intéresser aux affaires locales plutôt que d'enlever tout motif à cet intérêt.

GRANDE BRETAGNE.

Pour la première fois depuis 400 ans une femme a été élue 'Fellow' du Collège royal des Médecins, Dr. Helen Marion McPherson Mackay, médecin du Queen's Hospital pour enfants à Londres.

Une autre femme Miss Aurora Lampough est la première à prendre le titre universitaire de B.Sc. spécialement pour la gestion des groupements d'habitats urbains, un champ de travail où les femmes ont déjà fait preuve de leurs capacités.

BELGIQUE.

Un projet de loi est présenté au Sénat pour défendre à toute femme mariée d'accepter du travail payé excepté dans l'agriculture, les soins domestiques ou le tout petit commerce. La loi a même l'intention d'inclure dans les rangs des épouses "celles qui vivent maritalement."

LA SARRE.

On remarquera avec satisfaction que Miss Sarah Wambaugh, des Etats-Unis, est un des trois experts désignés pour préparer le plan du futur Plébiscite dans la Sarre. Miss Wambaugh à qui le gouvernement Péruvien avait confié la préparation du Plébiscite Tacna Arica a étudié la question à fond et a publié déjà deux volumes d'expertise sur les Plébiscites. Nous espérons maintenant que Miss Wambaugh, candidate des organisations féminines et bien connue à Genève sera naturellement un des membres de la Commission Plébiscitaire quand le moment viendra d'en arrêter la composition.

REVIEWS.

Broadcasting and Peace, and "Art Populaire et Loisirs ouvriers," publications of the International Institute of Intellectual Co-operation, 2, rue de Montpensier, Paris, Ier.

The first of these studies deals mainly with the problem of how to promote good international relations, or perhaps more strictly how to avoid using the radio in a way which would provoke feelings of hostility among nations. It is true that there is the positive value of the microphone in spreading that understanding of points of

view and that knowledge of intellectual and cultural achievement which has a definite effect in promoting the sentiment of human solidarity. But it is the obvious difficulty of censoring wireless reception which has called for a great need for consultation and co-operation between states and between the often semi-official expert bodies concerned. As one of the experts whose Reports are included in this volume says: "It may be said that the members of the International Broadcasting Union have not only been alive since their first days to the dangers surrounding a misuse of the microphone, but they have handled internationally the problem of *propagande inadmissible* with a high measure of success."

The other study, in French, is as its title implies an effort to consider the causes of the decline in peasant or "folk" art and the best means of staying that decline, or of re-establishing the tradition as one of the happiest forms of the employment of the workers' leisure. In every country women were so much the exponents of

many forms of this folk art, that we presume that the terms used naturally and necessarily mean both sexes, and that the suggested efforts would be directed equally to reviving interest among women workers as well as men. There are many wise words as to the initial difficulty of removing from the minds of the industrial worker, in whom the creative instinct has been so persistently destroyed, the idea that this native talent is something primitive, to which a return can be but a retrogression, a matter on which it is indeed perhaps just possible that he is right. Do not let us be misunderstood. The charm, the miraculous sense of accurate design, the instinct for colour of the old peasant workers must appeal to everyone, and much of it is very, very far from being what one could call "primitive" in any derogatory sense. But can one ever make the road ahead reproduce the features of the road behind? Well, if one can, we cannot but be the happier if this particular feature can make a new natural growth.

Pour connaitre le travail des femmes
à GENEVE
Lisez
le MOUVEMENT FEMINISTE
Bi-mensuel. 8 f. suisses par an.
Adresse : 14, r.Micheli-du-Crest, Genève.

THE CATHOLIC CITIZEN

(Organ of the St. Joan's Social and Political Alliance).

PUBLISHED ON THE 15TH OF EACH MONTH.
PRICE 2d. (Annual Subscription, post free, 2/6).

St. Joan's Social and Political Alliance,
55, BERNERS STREET, LONDON, W.1.

SUBSCRIPTION FORM.

To the Secretary, I.A.W.S.E.C., 190, Vauxhall Bridge Road, London, S.W.1.

*I desire to become an Associate Member of the Alliance and enclose £1, for a year's subscription
or

A subscriber to the INTERNATIONAL WOMEN'S NEWS and enclose 6s. for the yearly subscription, post free.

Name.....

Address.....

*N.B.—Membership includes subscription to the paper.

Board of the International Alliance of Women for Suffrage and Equal Citizenship, elected at the Eleventh Congress, Berlin, June 17-22, 1929.

President: MRS. CORBETT ASHBY, 33, Upper Richmond Road, London, S.W.15, England.

Hon. President and Founder: MRS. CHAPMAN CATT.

Hon. Vice-President: MISS FRANCES M. STERLING.

First Vice-President: ADELE SCHREIBER (Germany).

Second Vice-President: ROSA MANUS (Holland).

Vice-Presidents: GERMAINE MALATERRE-SELLIER (France).

FRANTISKA PLAMINKO VA (Czecho-Slovakia).

Treasurer: DOROTHE VON VELSEN (Germany).

Corresponding Secretary: EMILIE GOURD, 17, Rue Topffer Geneva,

Switzerland.

Assistant Secretary: MILENA ATANATSKOVITCH (Yugoslavia).

AUXILIARIES IN: Australia, Austria, Belgium, Bermuda, Brazil, Bulgaria, Ceylon, Czechoslovakia, Denmark, Dutch East Indies, Egypt, Finland, France, Great Britain, Greece, Hungary, Iceland, India, Ireland, Italy, Jamaica, Japan, Jugo-Slavia, Luxembourg, Netherlands, New Zealand, Norway, Palestine, Persia, Poland, Portugal, Romania, Spain, Sweden, Switzerland, Syria, Turkey, Ukraine, United States of America, Uruguay.

INTERNATIONAL STANDING COMMITTEES.—Committee for an Equal Moral Standard and Against the Traffic in Women: Chairman, Dr. Paulina Luisi, Committee for Like Conditions of Work for Men and Women: Chairman, Froken Ingeborg Wallin. Committee for Peace: Chairman, Miss Ruth Morgan, Committee on the Civil Status of Women: Chairman, Mme. Suzanne Grinberg. Committee for Suffrage and Elections: Chairman, Mme. Plaminkova.

By-Law of the I.A.W.S.E.C. Constitution.

"The International Alliance of Women for Suffrage and Equal Citizenship by mutual consent of its auxiliaries stands pledged to preserve absolute neutrality on all questions that are strictly national."

Headquarters and EDITORIAL OFFICES of the I.W. News: 190, Vauxhall Bridge Road, London, S.W.1.

Telexograms: "Vocorajto."

Telephone: Victoria 0285.

NOTICE TO READERS.—All communications respecting Subscriptions and Editorial contributions should be addressed to:—THE EDITOR, I.W. NEWS, 190, VAUXHALL BRIDGE ROAD, LONDON, S.W.1.